

17 JAN. 2013

COURRIER

GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE

**MEMOIRE EN REPONSE A
L'ENQUETE PUBLIQUE
20 novembre - 22 décembre 2012**

Code de l'Environnement – Livre V – Articles L 512-1 et suivants, R 512-2 et suivants, L 123-3 et suivant et R 123-2 et suivants



Département de la Nièvre

Carrière de Montauté

Communes d'ÉPIRY et de MONTREUILLON

GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE
S.A.S.U au capital de 16 137 501 €
Siège social : Lieu-dit « Pont de Colonne » - 21230 Arnay-le-Duc
RCS Beaune 421 197 906



SOMMAIRE

1. REPONSES AUX REMARQUES DU PUBLIC :	5
a. Questions du Comité d'Établissement SNCF – locataires de l'Étang du Champ, propriété de la société GBA : _____	5
– <i>Efficacité du bassin de décantation situé en amont de l'Étang :</i> _____	5
– <i>Chemin d'accès à l'Étang :</i> _____	7
b. Questions et suggestions de Monsieur Michel BOURAND – représentant de l'association « Observatoire Nivernais de l'Environnement » : _____	7
– <i>Recommandations relativement aux aménagements proposés dans le projet de remise en état :</i> _____	7
– <i>Sur le suivi environnemental en fin d'exploitation :</i> _____	9
– <i>Précautions à prendre pour l'habitat et la reproduction des amphibiens sur le site :</i> _____	9
2. REPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :	10
a. Question n° 07 – trafic généré par l'activité de la carrière : _____	10
b. Question n° 08 – Capacité de l'aire bétonnée étanche : _____	13
c. Question n° 09 – Station de référence : _____	15
d. Question n° 10 – Le Parc Naturel Régional du Morvan : _____	19
e. Question n° 11 – Précision sur les impacts du projet sur les milieux naturels : _____	20
f. Question n° 12 – Salissures sur la voie publique : _____	21
g. Question n° 13 – Les tirs de mines : _____	22

1. REPONSES AUX REMARQUES DU PUBLIC :

a. Questions du Comité d'Etablissement SNCF – locataires de l'Etang du Champ, propriété de la société GBA :

– Efficacité du bassin de décantation situé en amont de l'Etang :

Avant que ne soient réalisés en 2009 l'ensemble des aménagements visant à gérer les eaux météoriques qui transitent sur le site tels que décrits en pages 58 à 61 du dossier de demande et en pages 40 à 43 du dossier d'étude d'impact, les eaux rejetées dans le milieu naturel présentaient, notamment lors de forts épisodes pluvieux, des teneurs en Matières En Suspension (MES) supérieures au seuil de 35 mg/l imposé par l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrière.

Ces MES étaient entraînées jusque dans l'Etang du Champ situé en aval du rejet de la carrière. Pour éviter un comblement prématuré de la pièce d'eau, l'exploitant de la carrière avait réalisé en amont de l'Etang avec l'accord du propriétaire du terrain, une retenue qui permettait une décantation des eaux du ruisseau avant leur arrivée dans le plan d'eau.



Vue de la digue busée de la retenue d'eau en amont de l'Etang du Champ

Nous avons constaté le dysfonctionnement de l'ouvrage tel que décrit par le Comité d'Etablissement et avons programmé une intervention sur celui-ci cette année. Celle-ci devra être préalablement entérinée par le propriétaire du terrain d'assise.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**
**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISÉ**

Département de la Nièvre
Commune d'ÉPIRÿ

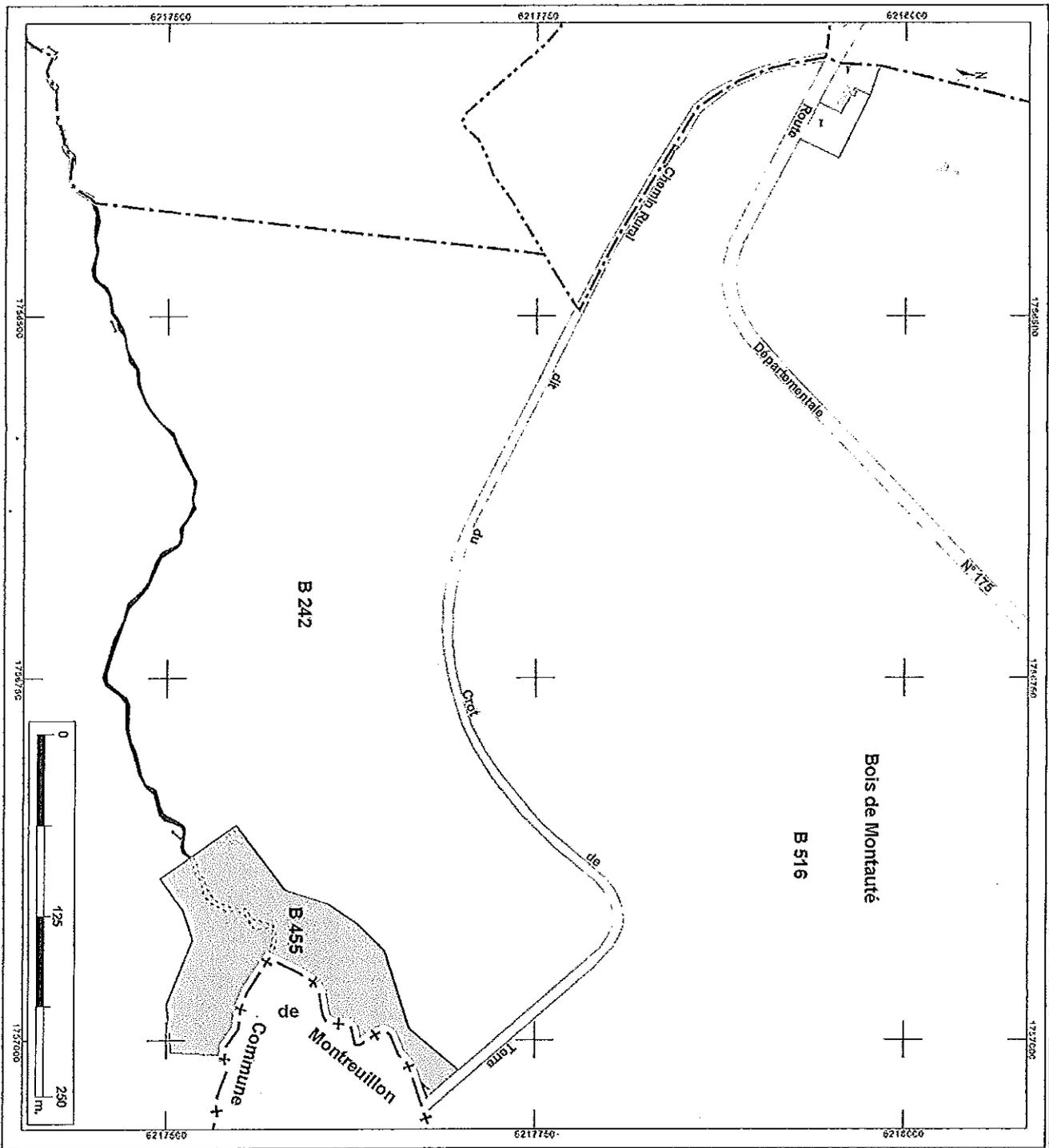
Section B
Feuille N°4

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des Impôts foncier suivant :
NEVERS
Ouverture de 8h30 à 12h00 et 13h15 à 16h00
BP 888 58015
58015 NEVERS CEDEX
tél. 03 86 68 49 49 -fax 03 86 68 49 62
edf.nevers@dclp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2012 Ministère de l'économie et des finances



Extrait du Plan Parcelaire - Section B - Feuille N°4 - Commune d'ÉPIRÿ - Chemin d'accès à l'étang du Champ

– Chemin d'accès à l'Etang :

L'accès à l'Etang du Champ est assuré depuis la Route Départementale N° 175 par un Chemin Rural dit du « Crot de Terre ».

L'article D. 161-24 du Code Rural stipule que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. En outre l'alinéa 3 de cet article précise que dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après mise en demeure restée sans résultat.

Les parcelles riveraines du Chemin Rural, à savoir les N° 242 et 516 – Section B, ne nous appartiennent pas. Bien que GBA soit propriétaire de l'Etang du Champ situé au débouché dudit chemin, notre société n'a aucune légitimité pour contraindre le ou les propriétaires riverains à effectuer pareils travaux.

**b. Questions et suggestions de Monsieur Michel BOURAND –
représentant de l'association « Observatoire Nivernais de
l'Environnement » :**

– Recommandations relativement aux aménagements proposés dans le projet de remise en état :

Au préalable, nous tenons à repreciser le choix de la remise en état proposée dans le dossier que nous avons évoqué en pages 26 et 27 du dossier de demande et développé dans les chapitres III – Raisons du choix du Projet – pages 178 à 183 et V – Remise en état – pages 223 à 248 de l'étude d'impact :

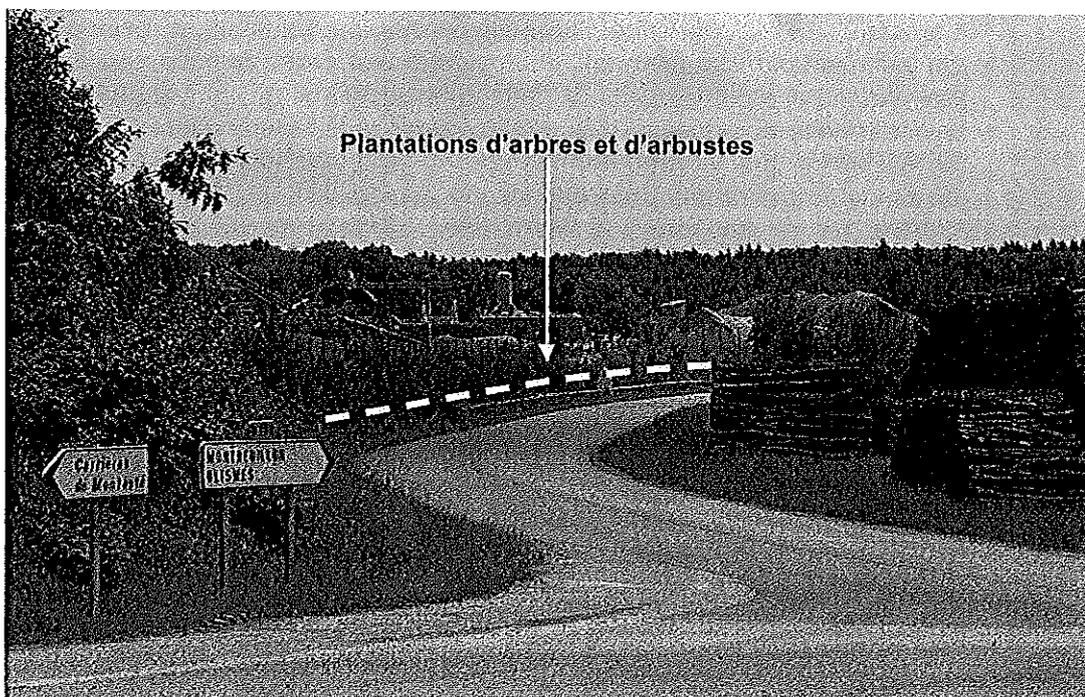
Le projet de remise en état de la carrière de Montauté a été établi par le propriétaire des terrains, qui a défini très précisément dès les années 70 :

- *L'emprise de la concession ;*
- *L'emprise des terrains exploitables ;*
- *L'aspect et le devenir du site en fin d'exploitation.*

Etant donné les circonstances, nous ne pouvons qu'être force de proposition. Nous ne manquerons donc pas de soumettre au propriétaire l'ensemble des suggestions de monsieur BOURAND soit :

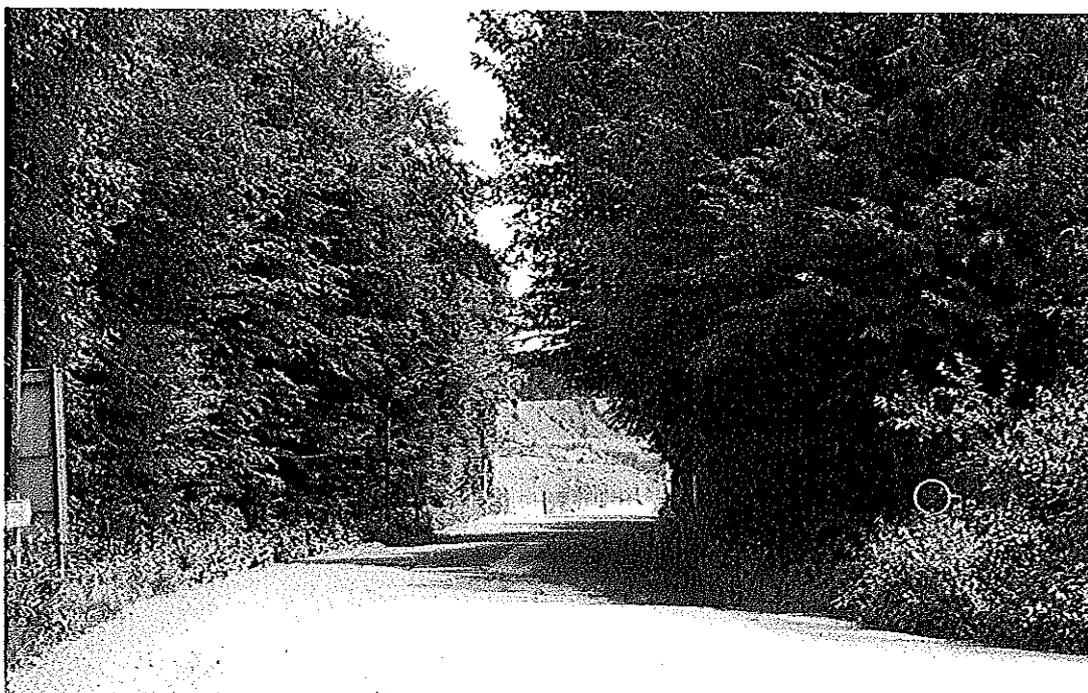
- *La création d'une haie le long de la piste qui bordera la Grande plage ;*
- *Une extension de la roselière autant qu'il sera possible de l'assurer ;*
- *L'isolement de cette roselière du chemin piétonnier périphérique ;*
- *L'installation d'un observatoire à oiseaux au niveau du belvédère.*

Nous souhaitons préciser ici que la plantation d'arbres et d'arbustes réalisée par le propriétaire des terrains de la carrière sur le talus de la RD 175 qui la borde assure la fonction de corridor écologique, comme le montre la photographie ci-dessous.



Vue de la RD N° 175 en limite du site

Une haie d'arbres de hautes tiges a été en outre conservée le long de la piste d'accès à la carrière depuis la RD 175 jusqu'au portail d'entrée (Cf. photographie ci-dessous).



Vue des haies bordant l'accès au site

Quant à l'interdiction d'introduction sur le territoire français d'espèces végétales étrangères, en tant qu'exploitant responsable, nous sommes particulièrement attentifs à la prolifération de certaines espèces invasives telle la renouée du japon reconnue sur le site et en périphérie, qui fait l'objet d'arrachages réguliers tant par nous que par le propriétaire et qui est détruite par le feu, bien sûr en dehors de l'emprise de la carrière.

Il convient également de préciser ici que l'ensemble des essences déjà plantées sur la carrière a été choisi par le propriétaire qui se fournit exclusivement chez des arboriculteurs français ayant pignon sur rue.

– Sur le suivi environnemental en fin d'exploitation :

Une fois le site abandonnée par nos soins dans les formes prévues par les articles R 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement, le propriétaire reprendra l'entièreté de ses droits sur les terrains de l'emprise de la carrière. Nous ne pouvons donc pas répondre à cette question en lieu et place de ce dernier.

– Précautions à prendre pour l'habitat et la reproduction des amphibiens sur le site :

Les amphibiens recensés sur la carrière lors des inventaires profitent de la présence de mares temporaires sur le carreau inférieur pour s'y reproduire. L'argumentaire de l'écologue en charge des inventaires a été repris en page 75 du dossier d'étude d'impact. En abordant le groupe des amphibiens, il indique que : « Toutes ces espèces d'amphibiens profitent directement de l'activité d'extraction de la carrière. Elles exploitent les petits points d'eau, même temporaires pour assurer leur reproduction. Leur caractère pionnier leur permet de s'installer rapidement dans ces points d'eau d'origine anthropique et de se délocaliser rapidement en cas d'assèchement ou de destruction. Ainsi lors de forts épisodes pluvieux, de nombreux têtards, principalement d'alyte accoucheur, se répartissent sur une grande partie du carreau inférieur inondé. ».

C'est précisément ce caractère pionnier des espèces d'amphibiens rencontrée sur le site qui permet de conclure en page 208 de l'étude d'impact que :

« L'implantation du projet au sein du périmètre d'autorisation actuel ne nécessite aucune mesure d'évitement à propos d'un habitat ou d'une espèce à fort enjeu patrimoniale. Notons que :

- Les colonies d'hirondelle de rivage seront maintenues durant toute la période d'autorisation ;
- Des pièces d'eau pérennes ou temporaires seront maintenues également ».

Nous avons invité monsieur BOURAND à venir constater par lui-même les mesures de conservation qui ont été prises d'ores et déjà et qui ont été retranscrites dans notre étude d'impact. Nous avons projeté de nous recontacter au début du mois de mars.

2. REPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

a. Question n°07 – trafic généré par l'activité de la carrière :

Les productions de la carrière envisagées engendreront annuellement, la commercialisation de :

- 550 000 tonnes de produits finis en moyenne les cinq premières années ;
- 600 000 tonnes de produits finis en moyenne les années suivantes ;
- 700 000 tonnes de produits finis au maximum.

Les paramètres utilisés pour estimer l'impact du trafic engendré par la commercialisation des produits finis sont les suivants :

1. Les comptages routiers utilisés pour estimer le trafic généré par la commercialisation des productions envisagées datent de l'année 2011.
2. Les ventes effectuées par la carrière en 2011 est égale à 400 000 tonnes.
3. Pour estimer la proportion du trafic lié à la carrière en 2011, il a été établi qu'en moyenne :
 - 90 % des ventes étaient assurées par des camions semi-remorques de 26 tonnes de charge utile ;
 - 10 % par des véhicules transportant en moyenne 15 tonnes de charge utile.

Le tonnage moyen transporté était donc égal à **25 tonnes par véhicule de charge utile** et sur une moyenne de 240 jours d'activité.

4. Le trafic lié la carrière se distribue sur le réseau routier local de la manière suivante :
 - *En sortie de site : 99 % empruntent la RD 175 en direction du rond-point situé sur la RD 945 ; le pourcent restant emprunte la RD 175 en direction de BLISMES ;*
 - *Au rond-point de la RD 945 :*
 - 52 % du trafic total prend la direction d'EPIRY – CORBIGNY ;
 - 26 % du trafic total prend a direction d'AUNAY-EN-BAZOIS ;
 - Les 21 % du trafic total restant, représentent la part du transport des produits finis en gare d'EPIRY. Celle-ci, qui correspond à un circuit de courte distance, soulage d'autant le trafic poids lourd sur la RD 945.

5. Depuis le 1^{er} janvier 2013, certains camions semi-remorques sont autorisés à circuler sur les voies publiques avec un poids total en charge égal à 44 tonnes, ce qui représente 31 tonnes de charge utile.

L'ensemble du parc poids lourd n'est, actuellement, pas encore habilité pour transporter cette charge. Une enquête menée en octobre 2012 auprès des transporteurs avec qui nous travaillons, a permis d'estimer que 70 % du parc poids lourds pouvait passer de 26 à 31 tonnes de charge utile en 2013.

Ainsi à partir du 1^{er} janvier 2013, le trafic généré par l'activité sera composé de :

- 63 % des véhicules transportent 31 tonnes de charge utile ;
- 27 % des véhicules transportent 26 tonnes de charge utile ;
- 10 % des véhicules transportent 15 tonnes de charge utile.

Soit un tonnage moyen transporté correspondant à **28 tonnes de charge utile** sur une moyenne de 240 jours d'activité.

La part du trafic routier liée à la commercialisation des produits finis ainsi que l'impact de la commercialisation des productions envisagées sur ce trafic, rapportés aux années de comptages routiers au droit des points considérés, sont résumés dans le tableau page suivante.

Ainsi, si l'on se réfère au trafic global généré par la carrière en 2011 et considérant l'augmentation de la charge utile transportée :

- *En 2011, le trafic total lié à la commercialisation de 400 000 tonnes de produits finis représentait le passage de 67 rotations par jour soit 134 véhicules par jour, alors que le trafic total enregistré sur la RD 175 était égal à 169 véhicules par jour. Le trafic lié au passage des autres usagers représentait donc 35 véhicules par jour ;*
- *La production moyenne annuelle égale à 550 000 tonnes entraîne une augmentation globale du trafic lié à la carrière de 15 rotations par jour ce qui représentent le passage de 30 véhicules supplémentaires par jour ;*
- *La production moyenne annuelle égale à 600 000 tonnes entraîne une augmentation globale du trafic lié à la carrière de 22 rotations par jour ce qui représentent le passage de 44 véhicules supplémentaires par jour ;*
- *La production maximale annuelle égale à 700 000 tonnes entraîne une augmentation globale du trafic lié à la carrière de 37 rotations par jour ce qui représentent le passage de 74 véhicules supplémentaires par jour.*

Ventes annuelles		Trafic lié au transport des granulats vendus			
Référence	Tonnage unitaire moyen transporté	RD 175		Rond-point sur la RD 945	
	Tonnage annuel total transporté	Tonnage annuel transporté	Vers RD 945 (Année comptage 2011)	Vers CORBIGNY (Année comptage 2011)	Vers AUNAY-EN-B. (Année comptage 2011)
			99%	52%	26%
		Total (1 rotation = 1 véhicule aller + 1 véhicule retour)	133 Véhicules/j	70 Véhicules/j	35 Véhicules/j
			78.7 % du trafic total	6.9 % du trafic total	3.4 % du trafic total
			162 Véhicules/j	85 Véhicules/j	43 Véhicules/j
			176 Véhicules/j	93 Véhicules/j	46 Véhicules/j
			206 Véhicules/j	108 Véhicules/j	54 Véhicules/j
			67 Rotations/j	2 Véhicules/j	28 Véhicules/j
			82 Rotations/j	2 Véhicules/j	34 Véhicules/j
			89 Rotations/j	2 Véhicules/j	37 Véhicules/j
			104 Rotations/j	2 Véhicules/j	44 Véhicules/j

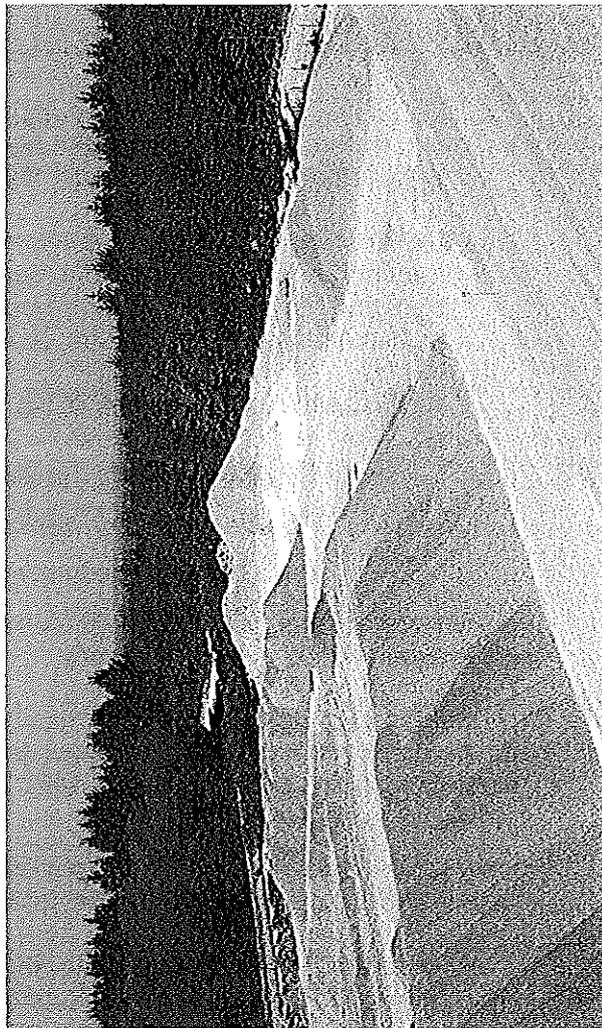
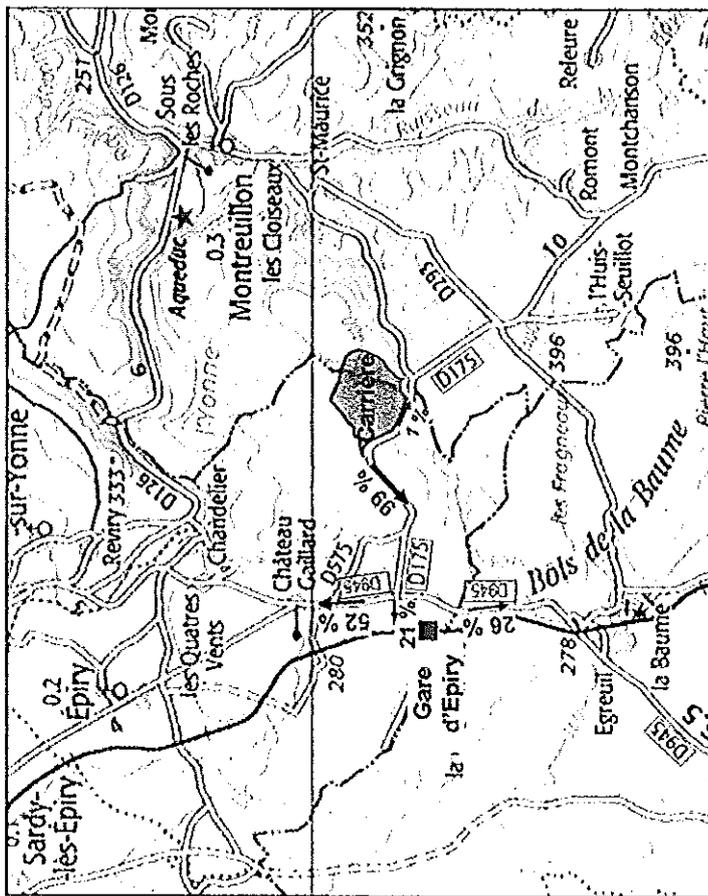


Tableau résumant l'impact de l'activité sur le trafic routier

Si l'on considère la production moyenne sollicitée à partir de l'année T + 6 ans, soit 600 000 tonnes par an, la plus représentative de l'activité à venir :

- *Le trafic lié à la commercialisation des produits finis issus du site représentera au total sur la RD 175, toutes directions confondues, 176 véhicules par jour. Si l'on considère les 35 passages supplémentaires par jour qui représentent le trafic des autres usagers, la production moyenne envisagée aura pour conséquence l'augmentation du trafic total mesuré en 2011 de 42 véhicules par jour ($35 + 176 = 211 - 169 = 42$ véhicules par jour) sur cette voie de communication ;*
- *En 2011, le trafic lié à la commercialisation de produits finis issus de la carrière sur la RD 945 représentait, toutes directions confondues, le passage de 105 véhicules par jour, pour un trafic total enregistré à 1 015 véhicules par jour. Le trafic lié à la commercialisation de 600 000 tonnes de produits finis issus du site représentera au total sur cette route, toutes directions confondues, 139 véhicules par jour. Soit une augmentation du trafic sur la RD 945 de 11 véhicules par jour, ce qui représente une augmentation de 3,2 % du trafic total.*

Ainsi, les volumes de production envisagés entraîneront une augmentation non négligeable du trafic total sur la RD 175, ceci malgré l'augmentation de la charge utile transportable projetée à partir de 2013. L'augmentation du trafic sur la RD 945 sera, quant à elle, beaucoup moins importante : il s'agit en effet d'un axe routier sur lequel est enregistré un trafic plus dense.

Il convient d'ajouter que l'ensemble des travaux réalisés par le précédent titulaire des autorisations d'exploitation de carrière sur la RD 175, à savoir : la mise au gabarit poids lourds de la portion de chaussée allant de la carrière jusqu'au carrefour avec la RD 945, ainsi que l'aménagement d'un rond-point à ce carrefour, permet de garantir un très bon niveau de sécurité pour les autres usagers.

b. Question n°08 – Capacité de l'aire bétonnée étanche :

L'aire bétonnée étanche a été dimensionnée pour que l'ensemble des véhicules motorisés puissent y être stationnés, à l'exception de la pelle hydraulique sur chenilles qui reste parkée sur la zone d'extraction. Cette dernière ne stationne pas sur l'aire bétonnée, étant donné sa vitesse de déplacement : il faut trop de temps et pour la remonter le soir à l'atelier et la descendre le matin à la zone d'extraction.



Engins stationnés sur l'aire bétonnée étanche

La pelle est stationnée en fin de poste à proximité de la zone d'extraction en cours, au sec et dans un secteur qui présente toutes les garanties pour que son conducteur puisse évoluer autour de l'engin en sécurité. Ajoutons que pour le confort des conducteurs, les zones d'évolution des engins et les zones de stationnement prévues pour la pelle, sont revêtues de granulats 0/20 mm.

Le risque de suintement d'un flexible ou d'un acte de vandalisme sur la pelle à l'arrêt, entraînant une fuite accidentelle d'hydrocarbures sur les carreaux d'exploitation, est possible la nuit, le week-end ou pendant les jours fériés. Celui-ci est cependant limité :

- *Le suintement d'un flexible entraîne la fuite d'une quantité limitée d'huile ou de gasoil non routier ;*
- *Le matériau 0/20 mm avec lequel sont revêtues les zones d'évolution des engins, absorbe en grande partie les hydrocarbures répandus qu'il contient dans un faible rayon autour de la fuite ;*
- *A notre connaissance, aucun acte de sabotage à l'encontre de la pelle entraînant une fuite d'hydrocarbures n'a été à déplorer jusqu'à présent.*

Pour maîtriser les conséquences d'un déversement accidentel d'hydrocarbures sur la zone d'extraction :

1. La pompe d'exhaure située en fond de fouille ne s'enclenche pas automatiquement. Pendant de forts épisodes pluvieux, aux heures de fermeture de la carrière, le chef de carrière ou un chef d'équipe est mandaté pour venir actionner la pompe d'exhaure. Il profite de sa venue pour effectuer une ronde d'inspection. Toute anomalie est aussitôt signalée et réparée autant que faire ce peu.
2. Enfin, le site dispose de kits absorbants adaptés qui permettent le nettoyage de la pollution en surface avant l'enlèvement du sol pollué. L'ensemble des matériaux souillés sont recueillis, stockés dans les règles de l'art avant d'être envoyés vers les filières agréées.



Traitement d'une fuite d'hydrocarbure sur une chargeuse – 13 mai 2009

c. Question n°09 – Station de référence :

Pour caractériser la qualité de la masse d'eau superficielle référencée FRGR0213b - L'ARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS CHATILLON-EN-BAZOIS JUSQU'A LA CONFLUENCE DU VEYNON, il convenait de trouver la station de mesure la plus représentative de la partie amont de cette masse d'eau.

Le site internet du Conseil Général de la Nièvre proposait les stations suivantes :

Services au public

- Archives Départementales
- Établissements de la Nièvre
- Wikipédia en français
- Le site du Département
- Maison Départementale de l'Emploi et de l'Insertion
- Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF)
- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Maison de la Vieillesse COAG-COEF CULTUREL
- Musées de la Nièvre - EPCC de Béneux - MUSEUM
- Service de l'Eau (SEI)
- Sites d'Action Médicale Secours

Informations - Jeunesse

- Vous avez un projet de thèse
- Enseignement - Formation
- Carsoc 2012
- Collège Art et Apprentissage
- En Fête pour la Fête
- Société

Le Département compte maintenant 29 points de suivi en contrôle opérationnel. A ce réseau de suivi s'ajoutent cinq points supplémentaires afin de compléter la connaissance du Département (les résultats sont consultables en cliquant sur les stations).

La surveillance des eaux superficielles passe donc par une évaluation de leur qualité. Cette évaluation s'effectue en analysant :

- les paramètres physico-chimiques
- les analyses biologiques

Tous ces paramètres interviennent dans les différents volet du Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau appelé SEQEAU. Cet outil développé par le Ministère chargé de l'environnement et par les Agences de l'Eau permet aux différents gestionnaires des cours d'eau de travailler de manière uniforme et de classer les rivières selon leur degré de pollution (vis-à-vis des polluants) et des usages possibles de l'eau.

Les résultats du Réseau Départemental :
(Détails des informations : cliquez sur le nom du point de suivi dans la liste ci-dessous)

Cours d'eau	Cours d'eau
1 - ARON à SAINT-GERMAIN-CHASSEINAY	18 - RIAU GRAVOT à DRUY-PARIGNY
2 - ACOLIN à SAINT-GERMAIN-CHASSEINAY	19 - DEURE à LA FERMETE
3 - ALENE à CERCY-LA-TOUR	20 - LICHEN à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
4 - ALMAIN à MONT-ET-MARRE	21 - MARDELON à LA MARCHE
5 - ANDARGE à DIENNES-AUBIGNY	22 - HAZOU à BULCY
6 - ARON à BICHES	23 - NIEVRE D'ARZEMBOUY à POISEUX
7 - ARON à ST MAURICE	24 - NIEVRE D'ARZEMBOUY à PREMERY
8 - ARON à VANDENESSE	25 - PONT DES PELLE à MARS-SUR-ALLIER
9 - ASVINS à BULCY	26 - PIQUE (Am) à COULANGES-LES-NEVERS
10 - BOUELLE à GIMOUILLE	27 - PIQUE (Av) à COULANGES-LES-NEVERS
11 - CHEVANNES à MONTARON	28 - PONT AUBERT à MARS-SUR-ALLIER
12 - CHOLET à SAUMONY-LES-BOIS	29 - RIOT à FOURCHAMBAULT
13 - COLATRE à CHEVENON	30 - ROCHE à MILLAY
14 - COLATRE à LUTHENAY-UXELOUP	31 - ROSIERE à SOUGY-SUR-LOIRE
15 - CRESSONNE à MONTANIBERT	32 - SENELLE à DIENNES-AUBIGNY
16 - DONJON à CHAMPVERT	33 - SAINT-LOUP à MYENNES
17 - FOND JUDAS à CHAMPVERT	34 - VEYNON à BRINAY

Stations de mesures consultables sur le site du CG58

Nous avons choisi la station située à BICHES parce que malgré le fait qu'elle soit située en amont de la confluence de l'Aron avec le Trait, nous pensions qu'elle était la plus représentative de la partie amont de la masse d'eau considérée.

Nous n'avons pas connaissance, au moment de la rédaction du dossier d'une nouvelle station de mesures sur le Trait, qui est bien sûr plus représentative puisque le ruisseau de Barboule se jette dans ce cours d'eau. Cette station de mesure a été installée en 2010 et fonctionne effectivement depuis 2011.

Année	Paramètre mesuré	14/03/2011	09/05/2011	21/05/2011	25/07/2011	12/09/2011	05/12/2011	Moyenne	
2011	Bilan de l'oxygène								
	Oxygène dissous	9,50 mg/l					0,50 mg/l	8,15 mg/l	
	Taux de saturation en O2	90 %	68 %					91 %	
	DBO5 à 20°C	3,00 mg/l	3,00 mg/l		3,00 mg/l	3,00 mg/l		3,00 mg/l	
	Carbone Organique	8,30 mg/l	4,40 mg/l		5,30 mg/l	5,90 mg/l		7,03 mg/l	
	Température de l'Eau								
	Température de l'Eau	8,90 °C	17,10 °C	18,30 °C	15,60 °C	17,30 °C		15,30 °C	
	Nutriments								
	Orthophosphates	0,15 mg/l			0,10 mg/l			0,20 mg/l	
	Phosphore total	0,32 mg/l			0,10 mg/l			0,66 mg/l	
	NH4+			0,05 mg/l	0,10 mg/l	0,09 mg/l			
	NO3-	17,50 mg/l						15,80 mg/l	
	NO2-								
	Acidification								
	pH	7,50	7,70	7,80	7,30	7,80		7,50	
	Minéralisation								
Conductivité	201 µS/cm	340 µS/cm	352 µS/cm	350 µS/cm	278 µS/cm	184 µS/cm	284 µS/cm		
Particules en suspension									
MES	86,00 mg/l						250,00 mg/l		
Turbidité Néphélobimétrique	79 NTU						241 NTU		
Azote Kjeldahl	0,10 mg/l	0,50 mg/l	0,40 mg/l	0,05 mg/l	0,50 mg/l		0,51 mg/l		
Teinte de l'eau	9	6	6	6	5		7		
Paramètre mesuré									
		26/03/2012	24/05/2012	18/05/2012	16/07/2012	10/09/2012		Moyenne	
2012	Bilan de l'oxygène								
	Oxygène dissous	11,30 mg/l	9,50 mg/l		8,10 mg/l			8,30 mg/l	
	Taux de saturation en O2	103 %	95 %			59 %			
	DBO5 à 20°C	3,00 mg/l	3,00 mg/l	3,00 mg/l	3,00 mg/l			3,00 mg/l	
	Carbone Organique	3,60 mg/l						3,30 mg/l	
	Température de l'Eau								
	Température de l'Eau	10,50 °C	14,50 °C	15,20 °C	15,60 °C	14,80 °C		14,72 °C	
	Nutriments								
	Orthophosphates	0,05 mg/l		0,07 mg/l					
	Phosphore total	0,10 mg/l		0,10 mg/l					
	NH4+	0,05 mg/l	0,07 mg/l	0,05 mg/l	0,05 mg/l	0,07 mg/l		0,07 mg/l	
	NO3-	17,50 mg/l		17,50 mg/l					
	NO2-					0,02 mg/l		0,05 mg/l	
	Acidification								
	pH	7,50	7,50	7,50	7,50	7,10		7,44	
	Minéralisation								
Conductivité	297 µS/cm	215 µS/cm	364 µS/cm	408 µS/cm	525 µS/cm		362 µS/cm		
Particules en suspension									
MES		74,00 mg/l							
Turbidité Néphélobimétrique		59 NTU							
Azote Kjeldahl	0,10 mg/l	0,50 mg/l	0,10 mg/l	0,30 mg/l	0,70 mg/l		0,70 mg/l		
Teinte de l'eau	6	7	6	5	6		6		

Résultats des analyses d'eau sur des prélèvements effectués en 2011 et 2012 au niveau de la station N°04417022 - Le Trait à BRINAY

Les données brutes des analyses d'eau effectuées sur la station en 2011 et 2012 et dont les résultats sont présentés ci-contre dans le référentiel SEQUEAU – qualité des eaux piscicoles montrent des résultats plus contrastés que les analyses réalisées pendant le même période au droit de la station du Pont de ROMENAY à BICHES présentées dans le tableau ci-dessous :

	Paramètre mesuré	14/03/2011	09/05/2011	21/06/2011	25/07/2011	12/09/2011	Moyenne
	Bilan de l'oxygène						
	Oxygène dissous	10,50 mg/l	8,30 mg/l	8,60 mg/l	8,70 mg/l	8,80 mg/l	8,90 mg/l
	Taux de saturation en O2	95 %	88 %	89 %	90 %	95 %	91 %
	DBO5 à 20°C	3,00 mg/l	3,00 mg/l				
	Carbone Organique	4,80 mg/l	3,50 mg/l	4,10 mg/l	8,70 mg/l	3,90 mg/l	5,00 mg/l
Température de l'Eau							
	Température de l'Eau	8,90 °C	17,10 °C	20,30 °C	18,50 °C	18,60 °C	16,26 °C
Nutriments							
	Orthophosphates	0,05 mg/l	0,03 mg/l	0,03 mg/l	0,12 mg/l	0,12 mg/l	0,12 mg/l
	Phosphore total	0,10 mg/l	0,10 mg/l	0,13 mg/l	0,12 mg/l	0,10 mg/l	0,12 mg/l
	NH4+	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,05 mg/l	0,10 mg/l	0,07 mg/l	0,03 mg/l
	NO3--	18,40 mg/l	3,50 mg/l	3,20 mg/l	5,10 mg/l	4,40 mg/l	6,84 mg/l
	NO2-	0,00 mg/l	0,00 mg/l				
Acidification							
	pH	8,20	7,70	7,80	7,60	7,80	7,83
Minéralisation							
	Conductivité	303 µS/cm	191 µS/cm	155 µS/cm	154 µS/cm	156 µS/cm	192 µS/cm
Particules en suspension							
	MES	30,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l
	Turbidité Néphélométrique	38 NTU	0,00 NTU	0,00 NTU	0,00 NTU	0,00 NTU	0,00 NTU
	Azote Kjeldahl	0,60 mg/l	0,60 mg/l	0,50 mg/l	0,60 mg/l	0,50 mg/l	0,54 mg/l
	Teinte de l'eau	7	6	6	7	6	6
	Paramètre mesuré	28/03/2012	24/05/2012	18/06/2012	16/07/2012	10/09/2012	Moyenne
	Bilan de l'oxygène						
	Oxygène dissous	11,90 mg/l	9,00 mg/l	8,20 mg/l	8,60 mg/l	7,80 mg/l	9,04 mg/l
	Taux de saturation en O2	110 %	93 %	92 %	90 %	85 %	93 %
	DBO5 à 20°C	3,00 mg/l	4,00 mg/l	3,00 mg/l	3,00 mg/l	3,00 mg/l	3,26 mg/l
	Carbone Organique	4,30 mg/l	10,60 mg/l	0,70 mg/l	2,30 mg/l	4,10 mg/l	4,48 mg/l
Température de l'Eau							
	Température de l'Eau	11,30 °C	16,00 °C	19,00 °C	17,40 °C	16,50 °C	16,26 °C
Nutriments							
	Orthophosphates	0,05 mg/l	0,02 mg/l	0,05 mg/l	0,05 mg/l	0,09 mg/l	0,07 mg/l
	Phosphore total	0,05 mg/l	0,23 mg/l	0,10 mg/l	0,10 mg/l	0,09 mg/l	0,12 mg/l
	NH4+	0,05 mg/l	0,07 mg/l	0,03 mg/l	0,09 mg/l	0,03 mg/l	0,07 mg/l
	NO3--	2,10 mg/l	0,00 mg/l	3,00 mg/l	0,20 mg/l	2,10 mg/l	4,68 mg/l
	NO2-	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,12 mg/l	0,00 mg/l	0,24 mg/l
Acidification							
	pH	8,10	7,40	7,70	7,70	7,40	7,65
Minéralisation							
	Conductivité	366 µS/cm	206 µS/cm	303 µS/cm	249 µS/cm	203 µS/cm	265 µS/cm
Particules en suspension							
	MES	0,00 mg/l	0,00 mg/l	8,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	1,50 mg/l
	Turbidité Néphélométrique	0,00 NTU	58 NTU	0,00 NTU	0,00 NTU	0,00 NTU	0,00 NTU
	Azote Kjeldahl	0,60 mg/l	0,60 mg/l	0,60 mg/l	0,60 mg/l	0,70 mg/l	0,76 mg/l
	Teinte de l'eau	6	9	6	6	6	7

Résultats des analyses d'eau sur des prélèvements effectués en 2011 et 2012 au niveau de la station N°04023350 – L'Aron à BICHES (Nota : le prélèvement du 05/12/2011 n'a pas été effectué pour cause de rivière en crue)

L'eau de l'Aron à BICHES peut être qualifiée bonne, bien que certains prélèvements montrent des concentrations en nitrate plus élevées, signe d'un lessivage des sols. L'impact de l'agriculture continue donc à se faire sentir sur cette rivière. Les pollutions par les matières organiques et azotées sont néanmoins ponctuelles et coïncident avec la montée des eaux en périodes pluvieuses : l'apport d'eau météorique moins minéralisée fait baisser la conductivité de l'eau.

Certainement parce que son débit est moins important, le ruisseau du Trait est quant à lui beaucoup plus impacté par les précipitations que l'Aron. Sa concentration en matières azotées et en matières en suspension augmente significativement du fait du lessivage des champs et des prairies pâturée qu'il traverse. Il convient de noter que l'eau du Trait était de meilleure qualité en 2012.

Ainsi, on peut qualifier la masse d'eau FRGR0213b - L'ARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS CHATILLON-EN-BAZOIS JUSQU'A LA CONFLUENCE DU VEYNON dans sa partie amont de bonne à moyenne pour ce qui concerne le drain principal, à savoir la rivière Aron, malgré l'apport massif de matières azotées et de matière en suspension de ses affluents en périodes de précipitation.

Paramètre mesuré	Carrière - prélèvement du 11 mai 2011				Prélèvements du 09 mai 2011	
	Sortie des bassins entrée carrière	Drain verse front Nord-Est	Bassin fond de fouille Nord	Bassin fond de fouille Sud	Le Trait à Brinay	L'Aron à Biches
Bilan de l'oxygène						
Oxygène dissous	6,86 mg/l	10,12 mg/l	10,10 mg/l	10,05 mg/l	9,46 mg/l	8,30 mg/l
Taux de saturation en O2	-	-	-	-	68 %	62 %
DBO5 à 20°C	-	-	-	-	3,00 mg/l	3,00 mg/l
Carbone Organique	< 1,00 mg/l	< 1,00 mg/l	< 1,00 mg/l	< 1,00 mg/l	4,40 mg/l	3,59 mg/l
Température de l'Eau						
Température de l'Eau	26,50 °C	17,90 °C	20,00 °C	21,50 °C	17,10 °C	17,10 °C
Nutriments						
Orthophosphates	-	-	-	-	0,13 mg/l	0,09 mg/l
Phosphore total	< 0,10 mg/l	0,15 mg/l	0,19 mg/l	< 0,10 mg/l	0,17 mg/l	0,15 mg/l
NH4+	0,08 mg/l	0,06 mg/l	0,08 mg/l	< 0,05 mg/l	0,12 mg/l	0,21 mg/l
NO3--	< 2,00 mg/l	2,50 mg/l	0,40 mg/l	4,70 mg/l	4,00 mg/l	3,00 mg/l
NO2-	< 0,05 mg/l	1,50 mg/l	0,05 mg/l	0,30 mg/l	0,13 mg/l	0,05 mg/l
Acidification						
pH	7,70	7,65	7,85	8,05	7,70	7,70
Minéralisation						
Conductivité	233 µS/cm	247 µS/cm	235 µS/cm	218 µS/cm	340 µS/cm	191 µS/cm
Particules en suspension						
MES	-	-	-	-	0,12 mg/l	0,07 mg/l
Turbidité Néphélométrique	368 NTU	272 NTU	28 NTU	6 NTU	10 NTU	10 NTU
Azote Kjeldahl	-	-	-	-	0,50 mg/l	0,60 mg/l
Teinte de l'eau	-	-	-	-	6	6

Tableau comparatif de la qualité des eaux transitant sur le site avec la qualité des eaux du Trait et de l'Aron

Si l'on compare les résultats de l'analyse d'eau complète effectuée au niveau du point de rejet le 11 mai 2011 avec les résultats des analyses d'eau effectuées le 09 mai 2009 au droit des stations précitées, on constate que les eaux transitant sur le site présentent une qualité géochimique bonne à très bonne, à l'exception de la turbidité de l'eau issue des bassins de décantation situés à l'entrée. Cette anomalie a été corrigée depuis avec la modification des sur-verses des bassins comme le montrent les résultats des prélèvements d'eau effectués en 2011 et 2012 :

Points de prélèvement	Paramètres	2011		2012	
		02/03/11	05/10/11	13/03/12	03/10/12
Rejet principal R	T°	5,60°C	17,50°C	12,20°C	14,40°C
	pH	7,80	7,70	8,10	7,55
	Conductivité	269,0 uS/cm	297,0 uS/cm	241,0 uS/cm	498,0 uS/cm
	MES	77,0 mg/l	13,0 mg/l	24,0 mg/l	20,0 mg/l
	DCO	< 30,0 mg/l	46,0 mg/l	< 30,0 mg/l	< 30,0 mg/l
	Hydroc. Tot.	1,10 mg/l	0,20 mg/l	< 0,1 mg/l	< 0,1 mg/l
Déshuileur parking engins D1	Couleur	20,00 mg P/l	10,00 mg P/l	50,00 mg P/l	20,00 mg P/l
	T°	4,80°C	17,70°C	11,20°C	14,50°C
Déshuileur Atelier D2	Hydroc. Tot.	1,80 mg/l	< 0,1 mg/l	0,44 mg/l	< 0,1 mg/l
	T°	5,20 °C	16,90 °C	8,10 °C	14,40 °C
Déshuileur Dreamclay D3	Hydroc. Tot.	5,70 mg/l	0,76 mg/l	< 0,1 mg/l	0,60 mg/l
	T°	6,10 °C	17,60 °C	-	15,10 °C
	Hydroc. Tot.	< 0,10 mg/l	< 0,10 mg/l	< 0,10 mg/l	< 0,10 mg/l

Tableau de suivi des analyses d'eau effectuées sur la carrière en 2011 et en 2012

d. Question n°10 – Le Parc Naturel Régional du Morvan :

Dans son courrier en date du 27 avril 2010, le Bureau d'étude SCIENCES-ENVIRONNEMENT a souhaité connaître :

- *Si la Charte du Parc avait défini des préconisations particulières pour l'exploitation des carrières dans l'emprise du PNR ;*
- *S'il existait des orientations particulières pour la remise en état, notamment vis-à-vis du paysage, de la faune et de la flore.*

Ce en quoi le PNR du Morvan a répondu dans son courrier en date du 25 mai 2010 :

- *Que les nouvelles carrières, à l'exception de celles de faible surface et pour des besoins locaux, étaient interdites sur le territoire du Parc ;*
- *Que la Charte du Parc donnait des indications générales quant aux carrières implantées sur son territoire sans seuils particuliers ;*
- *Que la consultation du PNR pour le projet de renouvellement était indispensable ;*
- *Que le Parc n'avait pas actuellement, d'orientations particulières pour la remise en état des carrières ;*
- *Que concernant les espèces ou habitats d'intérêt communautaire, il convenait de consulter les services compétents de l'état en la matière.*

Une copie de ces deux courriers est produite en annexe des présentes.

Nous avons donc pris contact le 05 décembre avec le PNR du Morvan qui a reçu un dossier de demande d'autorisation la semaine suivante. Il est actuellement en cours de lecture et nous nous sommes mis à la disposition de ses représentants pour leur présenter notre projet, bien que leur décision ne soit que consultative, les PNR ne figurant pas dans la liste des services consultés lors de la procédure d'instruction des dossiers ICPE. Nous ne pensons pas que l'avis du PNR puisse être annexé aux présentes car celui-ci devra être entériné lors de la réunion syndicale qui se tiendra le 24 janvier prochain.

Concernant les activités réglementées au titre des ICPE à l'intérieur du territoire d'un PNR, un arrêt rendu le 08 février 2012 par le Conseil d'Etat a permis de définir plus clairement que la Charte d'un PNR :

- *Ne peut créer de nouvelles règles de procédures qui s'imposeraient à l'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter une ICPE ;*
- *Peut créer, via ses mesures de mise en œuvre, des règles de fond avec lesquelles les décisions prises par l'Etat et les collectivités adhérentes de la Charte devront être cohérentes à ces conditions :*
 - *Lesdites mesures de mise en œuvre de la Charte ne peuvent méconnaître les règles résultant de législations particulières*
 - *Elles doivent être compatibles avec l'objet des parcs naturels régionaux;*
 - *Elles doivent être nécessaires à la mise en œuvre des orientations de la Charte.*

Si la Charte du Parc a établi des préconisations générales relatives à l'exploitation des carrières existantes au sein de son territoire, elle ne stipule aucune mesure de fond particulière quant à leur gestion.

Si l'on analyse la situation de façon factuelle, la consultation du Parc telle que stipulée dans sa Charte ne peut pas être assimilée à la consultation obligatoire des services stipulée dans l'article R. 512-21 du Code de l'Environnement, au regard de l'arrêt du Conseil d'Etat. Le Parc aurait donc pu en toute légalité présenter leur avis sur notre projet lors de la présente enquête publique ce qui leur aurait permis d'entrer dans le cadre de l'instruction du dossier de façon réglementaire.

Il n'empêche, la société GBA est une entreprise responsable ancrée au sein des territoires bourguignons et auvergnats qu'elle occupe. La carrière de Montauté, dont un pied est situé dans le Parc Naturel Régional du Morvan, exploite une roche particulière qui en fait une richesse locale reconnue, comme l'indiquent les nombreux témoignages recueillis lors de la présente enquête publique. C'est pourquoi, nous souhaitons que soit pris en compte l'avis du PNR du Morvan par l'autorité administrative qui statuera sur notre projet à l'issue de la procédure d'instruction, tel qu'indiqué dans l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 08 février 2012.

e. Question n°11 – Précision sur les impacts du projet sur les milieux naturels :

Les précisions sur la conclusion de la page 65 de l'étude d'impact :

« La zone d'implantation du projet concerne des milieux fortement perturbés par l'activité d'extraction actuelle. Il en ressort que la faune et la flore appartiendront probablement aux cortèges d'espèces pionnières souvent de faible sensibilité écologique. En effet, ces espèces possèdent une plasticité écologique qui leur permet de s'adapter rapidement à de brusques perturbations de leur environnement. De fait, les effets prévisibles du projet auront probablement peu d'impact direct à condition d'apporter des milieux de substitution similaires durant la phase des travaux. »

Sont développées en pages 138 à 141 de la même étude :

- Concernant le Groupe des Oiseaux il est écrit en page 138 : *« Au total, 9 espèces d'oiseaux se reproduisent sur la zone d'implantation. Parmi celles-ci seuls le petit gravelot, le rouge-queue noir, l'hirondelle de rivage et la bergeronnette grise exploitent le substrat minéral pour se reproduire. Les autres espèces sont liées aux buissons et quelques arbres qui occupent les secteurs délaissés ou en marge de la zone d'implantation.*

Concernant les 4 espèces liées au substrat minéral, elles verront leur biotope artificiel délocalisé vers d'autres secteurs de la carrière tout aussi attractif. » ;

- Concernant le Groupe des amphibiens il est indiqué en page 139 : *« Les mares et dépressions sont liées à l'activité d'extraction, elles seront nécessairement délocalisées au gré de l'avancement des travaux. En effet, pour des besoins techniques (pompage), la pérennisation de pièces d'eau s'avère obligatoire durant toute la période d'exploitation. Ces sites très artificialisés sont particulièrement attractifs pour le cortège pionnier des amphibiens. Ils trouveront ainsi des biotopes favorables sur l'emprise du projet, comme c'est le cas actuellement..*

Par ailleurs, le cortège pionnier, comme son nom l'indique, possède une écologie particulièrement bien adaptée aux flaques temporaires qui occupent parfois le carreau inférieur des carrières. Ils pondent rapidement peu d'œuf mais à différentes reprises, favorisant ainsi leur succès de reproduction lors d'assèchement prématurés. Dans le contexte de la carrière de Montauté, le projet aura pour effet de renouveler en permanence ces biotopes temporaires. » ;

- Concernant le Groupe des chiroptères il est écrit en page 139 : « *Les chauves-souris ne fréquentent que les lisières créées par la carrière. Elles s'introduisent parfois sur le périmètre pour y chasser les insectes. Le renouvellement n'entraînera pas de modification des limites d'autorisation donc de modifications des lisières. L'activité chiroptérologique restera la même au cours de l'autorisation.* » ;
- Concernant le Groupe de l'insecte il est écrit en page 139 : « *La population d'odonates continuera d'exploiter les flaques et milieux pionniers de la zone d'activité.* ».
- Ce qui permet de conclure en page 141 : « *Le contexte de la carrière de Montauté est particulier car il s'agit d'un renouvellement d'activité. Dès lors, toutes les espèces qui s'y reproduisent sont intimement liées à l'activité d'extraction. A l'instar de l'analyse des effets sur la faune réalisée dans les paragraphes précédents, le renouvellement de l'activité engendrera la création de nouveaux milieux favorables aux populations d'espèces pionnières comme le petit gravelot ou l'alyte accoucheur.* ».

f. Question n°12 – Salissures sur la voie publique :

Un nettoyage régulier de la RD 175 est effectué par notre société à l'aide d'une balayeuse remorquée par le tracteur que nous utilisons par ailleurs pour l'arrosage des pistes de la carrière. Cette opération est réalisée au moins tous les deux mois ou autant que de besoin.



Vue de la balayeuse attelée au tracteur

g. Question n°13 – Les tirs de mines :

Etant donné :

- *La position géographique de notre exploitation située loin des zones habitées : les habitations les plus proches étant implantées à 800 m à l'Ouest pour le hameau de Montauté et à 1 000 m à l'Est pour le hameau du Champ ;*
- *Les résultats des mesures de vibrations que nous effectuons annuellement depuis l'année 2005 au niveau du portail d'entrée et au niveau du transformateur situé en limite du hameau de Montauté, qui n'ont pas dépassé respectivement 1,27 mm/s et 0,84 mm/s ;*

Nous estimons qu'il n'est pas nécessaire d'annoncer les dates et heures des tirs de mines aux riverains.

Ajoutons qu'aucune demande de ce type a, à notre connaissance, été formulée par la population locale, que ce soit par courrier ou au cours des réunions de la CLCS.

ANNEXES – CORRESPONDANCE AVEC LE PNR DU MORVAN

**ANNEXE 1 : Courrier du bureau d'étude SCIENCES ENVIRONNEMENT en date
du 27 avril 2010**

ANNEXE 2 : Réponse du PNR en date du 25 mai 2010

ANNEXE 1 :

**Courrier du bureau d'étude SCIENCES ENVIRONNEMENT en date
du 27 avril 2010**



Bureau d'études
Eau
Environnement
Géologie
Déchets
Assainissement

SCIENCES ENVIRONNEMENT

AGENCE DE LEMPDES : 10bis Place Roger Couvill
63 370 LEMPDES
Tél. : 0473.83.69.21. - Fax. : 04.73.61.67.78.
E-Mail : lempdes@sciences-environnement.fr
Site Internet : www.sciences-environnement.fr

SARL au capital de 10 000 € - RCS BESANCON B 390 795 722 - SIRET 390 795 722 00011 APE 7112B
N° TVA intracommunautaire : FR 73 390 795 722



Parc Naturel Régional du Morvan
Maison du Parc
58 230 SAINT BRISSON

Lempdes, le 27 avril 2010

Nos réf. : ParcMorvan270410

Objet : Demande de renouvellement d'exploitation d'une carrière sur les communes de Montreuillon et Epiry (58)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'étude d'impact citée en objet, nous aimerions avoir quelques renseignements :

- la charte du Parc Naturel Régional du Morvan prévoit – elle des préconisations particulières par rapport à ce type d'activité ?
- dans le cadre de l'étude d'impact, une remise en état du site est décrite. Nous souhaitons savoir s'il existe des orientations particulières pour le réaménagement du site vis à vis du paysage, de la faune et flore.

Nous vous saurions gré de bien vouloir également nous fournir les informations et cartes de localisation concernant la présence d'habitats communautaires et d'espèces protégées sur le site ou à proximité.

Le site d'extraction, qui est en activité depuis plusieurs années, se situe en limite Ouest du Parc Naturel Régional du Morvan, sur les communes d'Épiry et de Montreuillon, dans le bois de Montauté. Cette carrière exploite des granites et pour la présente étude d'impact, il n'y aura pas d'extension.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de vos remarques nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Sandrine CHEMARIN
Chargée d'études

P.J : un plan de localisation



ANNEXE 2 :

Réponse du PNR en date du 25 mai 2010



Saint-Brisson le, 25/05/2010

27 MAI 2010

Madame Sandrine CHEMARIN
Sciences Environnement
Agence de Lempdes
10 bis place Roger Cournil
63370 LEMPDES

N.Ref : OT/JPC 2010/05/553
Objet : Carrière de Montreuillon
Affaire suivie par : Olivier Thiébaud

Alpiès
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Bocles de la Seine Normande
Brenne
Brière
Camarque
Caps et Marais d'Opale
Causses du Quercy
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais Français
Grands Causses
Guyane
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire Anjou Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin et du Bassin
Martinique
Massif des Bauges
Mâlevaches en Limousin
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise
Normandie-Maine
Oise-Pays-de-France
Perche
Périgord - Limousin
Plaine de la Scarpe et de l'Escaut
Pilat
Pyrénées Ariégeoises
Pyrénées Catalanes
Queyras
Vercors
Verdon
Vexin Français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Madame,

Suite à votre courrier du 28 avril dernier, je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Vous trouverez ci-joint un extrait de la charte du Parc concernant les carrières. Vous pourrez trouver l'intégralité de la charte et du plan de Parc sur le site internet du Parc (www.parcumorvan.org). Ainsi, la charte du Parc prévoit que les nouvelles carrières ne soient pas autorisées sur l'ensemble du territoire. Seules des carrières provisoires de faible envergure peuvent être admises de façon provisoire. La charte du Parc donne des indications générales quant aux carrières au sein du Parc naturel régional du Morvan, sans pour autant donner des indications chiffrées de seuil. La consultation Syndicat Mixte du Parc sur ce projet est indispensable.

- Le Parc naturel régional du Morvan n'a pour l'instant pas d'orientations particulières concernant la remise en état du site. Nous souhaitons être consultés sur ce sujet pour formuler nos remarques.

- Concernant la présence d'espèces ou d'habitats d'intérêts communautaires, je vous recommande de vous rapprocher de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne qui sera en mesure de vous fournir les zonages. Vous pouvez en outre contacter directement la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (03 86 78 79 87) pour les données faune, et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (03 86 78 79 60) pour les données flore.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la nécessité d'une étude d'impact pour ce projet, afin de prendre en compte la présence d'habitats communautaires et d'espèces protégées ainsi que les nuisances engendrées.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Jean-Philippe CAUMONT

Maison du Parc – 58230 SAINT-BRISSON – Tél. 03 86 78 79 00 – Fax 03 86 78 74 22
Sites Internet : www.parcumorvan.org / www.patrimoinedumorvan.org – E-mail : administration@parcumorvan.org